



**Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire**

Politique de Contrôle
Direction Transformation et
Distribution de Denrées
alimentaires

CA - Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique 55
B-1000 Bruxelles
Tel. 02 211 82 11
Fax : 02 211 86 30

info@afsca.be
www.afsca.be

Confédération Belge des Boulangers,
Pâtisseries, Chocolatiers, Glaciers (BPCG)
Boulevard Mettewie 83, B.42
1080 Bruxelles

Correspondant : Vincent Helbo
Téléphone : 02/211 86 34
E-mail : vincent.helbo@afsca.be

Votre lettre du Vos références Nos références Annexes Date
22.12.2008
267524

Objet : Guide d'autocontrôle pour les boulangeries et pâtisseries - correction fréquence d'audit

Madame, Monsieur,

Le « Guide d'autocontrôle pour les boulangeries et pâtisseries » dont vous assurez la gestion, a été approuvé par l'Agence le 13 octobre dernier. Il apparaît toutefois que le guide présente une erreur qui doit être corrigée. En effet, il est prévu dans le document que les audits de validation des systèmes d'autocontrôle doivent avoir lieu tous les trois ans.

Cette fréquence d'audit convient pour les entreprises qui relèvent du secteur de la distribution.

Les entreprises qui exercent leurs activités dans le secteur de la transformation, quant à elles, doivent être auditées annuellement.

Cette adaptation de la fréquence d'audit pour les entreprises actives dans le secteur de la transformation est immédiatement applicable. Le présent courrier sera d'ailleurs mis en ligne sur le site Internet de l'Agence afin que tant les opérateurs que les organismes de certification soient informés.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Herman Diricks,
Directeur-generaal

Le Directeur,

Ir. W. VAN ORMELINGE